



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotas de production: Moselle

Question écrite n° 38648

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la situation dramatique dans laquelle se trouvent de nombreux agriculteurs mosellans, suite à la fixation des quotas laitiers. La prise en compte des années de référence pour la définition de ces quotas est en effet particulièrement défavorable, car la production correspondante était largement inférieure à la moyenne constatée lors des années antérieures (épidémie bovine et sécheresse). Il s'ensuit donc une injustice et il est hautement regrettable que les correctifs établis département par département au sein du ministère de l'intérieur aient marginalisé la Moselle, non seulement par rapport aux autres régions, mais aussi par rapport aux autres départements lorrains. De nombreux jeunes agriculteurs dynamiques, qui avaient élaboré un plan de développement, se trouvent de la sorte dans une situation très difficile. Il souhaiterait donc connaître les mesures envisagées en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38648

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1328